

Objet : Re: votre réclamation contre Maître Frédéric DOUCHEZ
De : André LABORIE (laboriandr@yahoo.fr)
À : gestion.sinistres@scb-assurances.com
Date : Vendredi 28 février 2014 9h56

Madame,

Je vous remercie de votre réponse.

Je comprends donc qu'aucun de ces avocats n'a déclaré de sinistres, aucun ne peut donc bénéficier de la RP !!!

Je comprend qu'aucun de ces avocats n'a souscrit d'assurance pour exercer la profession d'avocat.

- Soit les deux assurances obligatoires suivant l'article 27 de la loi du 31 décembre 1971

Pouvez vous m'indiquer si ces avocats sont assurés et de quelle façon !!!!

De nouvelles informations vous sont apportées.

<http://www.lamafajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/Conservateur%20HYPO/Audi%2025%20fev%202014/Image%20et%20son/Video%20audio%20contradictoire.html>

Je reste dans l'attente de vous lire le plus rapidement possible car je dois saisir le parquet d'une plainte ainsi que la chancellerie pour exercice illégal à la profession d'avocat et pour discrimination au service public à l'encontre de Maître DOUCHEZ.

CORDIALEMENT

LABORIE André

Le Vendredi 28 février 2014 9h03, Gestion SINISTRES <gestion.sinistres@scb-assurances.com> a écrit :

Secrétariat SCB - AL



Mail à Monsieur André LABORIE
laboriandr@yahoo.fr

Eguilles, le 27 février 2014

EC/AL

Vos Réf : votre réclamation contre Maître Frédéric DOUCHEZ

Nos Réf : 14.TLS.X.X.10615

Maître Frédéric DOUCHEZ / LABORIE

Dossier suivi par : Marie-Elisabeth CANDAS-NICOLLAS – Juriste Consultante

Monsieur,

Je me dois de vous préciser qu'au regard des griefs allégués à l'encontre de Monsieur le Bâtonnier Frédéric DOUCHEZ et 19 avocats inscrits au Barreau de TOULOUSE, les garanties de l'assureur RC PRO de ce Barreau ne sont pas mobilisables.

En conséquence, je procède à la clôture de mon dossier.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Marie Elisabeth CANDAS-NICOLLAS
Juriste Consultante

En provenance de :

~~M. le Fondé de Pouvoir
Société de Courtage
des Semences
47 Bis Boulevard CARNOT
13100 Aix en Provence~~

SGR 2 V19 MSR 2A 12-1090109 10-13

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION



Numéro de l'envoi : **1A 093 078 1293 4**



Renvoyer à l'adresse ci-dessous :

M. Kubovic kudu
"Covnic huseft"
2 med la Forge
31650 STORENS

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

le destinataire le mandataire autre

Signature
(Préciser Nom et Prénom)
13617 AIX EN PROVENCE Cedex 1
Tel : 04 13 41 98 30 - Fax : 04 13 41 98 31

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Docteur

Le 28 janvier 2014

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-14-29-21-74.
Tél : 06-16-15-23-45.
Mail : laboriandr@yahoo.fr

PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 »

Monsieur le fondé de pouvoir
Société de Courtage des Barreaux
47 Bis Boulevard Carnot
13100 Aix-en-Provence

Lettre recommandée avec AR : 1 A 093 078 1293 4

Fax. 04-13-41-61-00

Objet : Déclaration de sinistres

- Demande références sinistres déclarés et références assurances obligatoires pour chacun deux ci-dessous pour exercer la profession d'avocat.

Monsieur, Madame le fondé de pouvoir,

Je sollicite votre très haute bienveillance à fin que vous preniez connaissances une assignation de l'ordre des avocats de Toulouse représenté par son bâtonnier Monsieur Frédéric DOUCHEZ et pour les raisons motivant l'acte ci-joint.

Pour plus de précision je vous fournis les noms des avocats ou SCP d'avocat impliqués dans les différentes plaintes dont je me suis retrouvé victime soit les suivants :

" Tous sans une exeption, avocats impliqués dans la plainte devant le doyen des juges d'instruction T.G.I de PARIS "

" Tous sans une exception, avocats impliqués dans les procédures d'inscriptions de faux."

- **Maître MUSQUI Bernard avocat à Toulouse.** " Plainte ordre des avocats le 18 octobre 2010 "

- SCP d'avocats CAMILLE et ASSOCIES à Toulouse. " Plainte procureur de la république "
- SCP d'avocats COTTIN-SIMON-MARGNOUX à Toulouse : " *citation correctionnelle* "
- Maître FARNE Henry avocat à Toulouse. " *Citation correctionnelle* "
- SCP d'avocats LARRAT avocats à Toulouse. " Plainte procureur de la république "
- Maître ROUGE Hubert Avocat à Toulouse. " Plainte procureur de la république "
- SCP d'avocats LASPALLES ; CHANUT ; VAISSIERE à Toulouse : " Plainte procureur de la république "
- SCP d'avocat FORGET et de CAUNES à Toulouse. " Plainte ordre des avocats le 7 mars 2013 "
- SCP MERCIÉ-FRANCES-JUSTICE ESPENAN à Toulouse. "Plainte ordre des avocats le 18 octobre 2010"
- SCP : CATUGIER-DUSSANT- BOURRASSET à Toulouse. "Plainte ordre des avocats le 18 octobre 2010"
- Maître de CESSEAU Jean avocat à Toulouse. " Plainte ordre des avocats le 30 octobre 2010 "
- Maître FALQUET Collette avocat à Toulouse. " Plainte ordre des avocats le 7 mars 2013 "
- Maître CARRERE Thierry, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Toulouse de 2005-2006. " Plainte ordre des avocats le 7 mars 2013 "
- Maître BEDRY Jean-Marie, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Toulouse de 2007-2008. " Plainte ordre des avocats le 7 mars 2013 "
- Maître François AXISA, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Toulouse de 2009-2010. " Plainte ordre des avocats le 7 mars 2013 "
- Maître SAINT GENIEST Pascal, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Toulouse de 2011-2012." Plainte ordre des avocats le 7 mars 2013 "
- Maître Frédéric DOUCHEZ, actuel bâtonnier de l'ordre des avocats de Toulouse du 2013 à 2014. " Voir assignation du 30 juillet 2013 " Violation de l'article 27 de la loi du 31 décembre 1971 "
- Maître DECKER Avocat à Toulouse. " Plainte procureur de la république "

- SCP d'avocat AUTHAMAYOU - ISSANDOU - DAMBRIN à Toulouse. " Citation correctionnelle"
- Maître CHARRIER Avocat à Toulouse. " Plainte procureur de la république "

Je vous joins les pièces en ses liens directs sur mon site internet destiné aux autorités à fin qu'elles puissent en prendre connaissance et éviter du papier soit :

<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Vous trouverez l'assignation introductive pour l'audience du 30 juillet 2013 au lien suivant.

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/Pages%20diverses/AVOCAT/Assig%20refere%2030%20juillet%202013/Assi%20ordre%20avocats%20de%20toulouse.pdf>

Vous trouverez les conclusions additionnelles et détails des préjudices au lien suivant.

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/Pages%20diverses/AVOCAT/Assig%20refere%2030%20juillet%202013/Conclusions%2029%20août%202013%20.htm>

Vous trouverez mon dernier courrier adressé à Monsieur le bâtonnier le 26 janvier 2014.

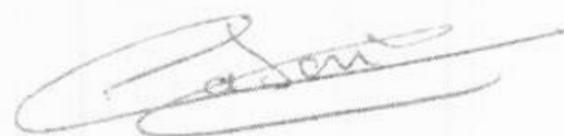
<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/Inscription%20de%20faux/procès%20verbaux%20inscrip%20faux/Acte%20notarie%20du%205%20juin%202013/Publication/Assi%2014%20janvier%202014%20TOUZEAU/Ordre%20avocats%20de%2027%20janvier%202014.pdf>

Sans réponse précise de votre société sous huitaine, je serai contraint de saisir le conseil de discipline en saisissant Madame la Procureure Générale pour demander la destitution de Monsieur Frédéric DOUCHEZ Bâtonnier et pour entrave au service public par discrimination des justiciables et non-respect des règles en la matière pour exercer la profession d'avocat.

- *Au vu de l'urgence, vous pouvez me contacter par mail ci-dessus.*

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André.



COMMENT CONNAITRE L'IDENTITE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MON AVOCAT ?

Vous estimez que votre avocat est responsable d'un préjudice indemnisable.

Vous pouvez ne pas faire assigner votre avocat et vous contenter d'assigner la compagnie d'assurance de son barreau, puisque vous disposez d'une action directe contre elle (article L.124-3 du code des assurances).

Chaque barreau souscrit une Assurance Groupe dont chaque avocat est adhérent.

Mais vous vous heurtez au refus de l'Ordre des Avocats ou du courtier d'assurances de vous communiquer l'identité de la compagnie d'assurance concernée.

Cette situation est malheureusement courante.

Elle fait partie de la politique de la profession tendant à décourager toute action judiciaire à l'encontre de l'un de ses membres.

Elle est illégale puisqu'elle viole le droit de savoir et le principe essentiel de loyauté auquel est soumis tout avocat.

Il s'agit cependant d'un fait fréquent qui cause une difficulté supplémentaire et vaine.

Notre cabinet a pris l'habitude d'intervenir fermement pour obtenir cette information, toujours avec succès, mais souvent avec quelque délai.

Je vous adressé un mail, pourquoi ne m'avez vous pas répondu ?

Le bâtonnier ne me répond pas, qu'en penser ?

Le Bâtonnier a transmis ma plainte à La Société de Courtage des Barreaux, qu'est-ce que c'est ?

Puis-je changer d'avocat ?

Peut-on engager la responsabilité du Bâtonnier ?

Comment connaître l'identité de la compagnie d'assurance de mon avocat ?

Pourquoi avoir refusé de prendre en charge mon affaire ?

Qu'est-ce que le droit sous-jacent ?

Comment connaître la suite d'une plainte disciplinaire ?

Défendez-vous des avocats ?

Comment savoir si un avocat est radié ?

Peut-on engager la responsabilité de l'avocat adverse ?

Qu'est-ce que la commission sinistre ?

Merci de me justifier la raison pour laquelle vous avez refusé de prendre en charge mon affaire ?

Quel est le montant du préjudice ?

Avis d'avocats

divergents !

Mentions légales

Saint-Adam & DB - Semafor. Tous droits réservés

Jean Yves
Cuvignac
juillet 2013

Toulouse, le 31 mai 2013

Monsieur André LABORIE
2 Rue de la Forge
31650 SAINT ORENS

LRAR

N/REF : MB/EP.1881.2013
Mr LABORIE
Commission exercice du droit

Monsieur,

Je fais suite à ma correspondance du 21 mai 2013 concernant les références de notre compagnie d'assurance.

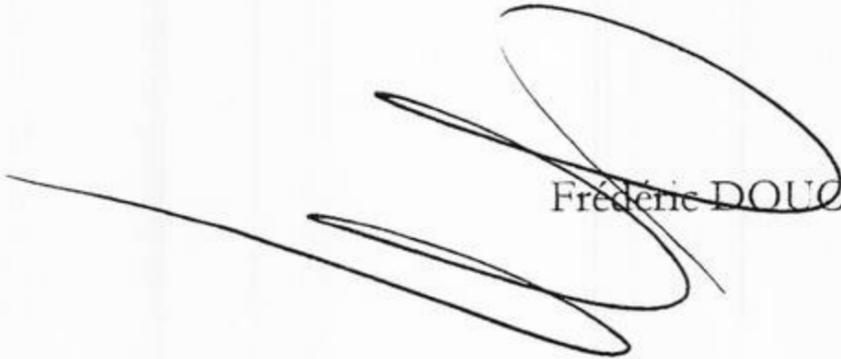
Les services compétents de l'Ordre de Toulouse m'indiquent qu'il est difficile de vous apporter un élément de réponse précis puisque nous ignorons la date des faits que vous reprochez à l'Ordre ou à des avocats.

C'est pourquoi je vous précise que l'Ordre et l'ensemble des avocats ont été assurés auprès :

- ✓ d'Allianz Via du 1er avril 1993 au 31 décembre 1999,
- ✓ d'AGF, du 1^{er} janvier 2000 jusqu'au 31 décembre 2003,
- ✓ d'AIG, du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008,
- ✓ d'Allianz depuis le 1^{er} janvier 2009.

Espérant avoir répondu à votre demande,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.


Frédéric DOUCHEZ